

**Mairie de SAINT- AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg
71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE**

Le Conseil Municipal se réunira le lundi 10 Juillet 2017 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) délibération
2. Décisions modificatives pour réajustements de comptes
3. Travaux de voirie : convention et opération sous mandat compte 458 voiries 2017 SIVOM
4. Prévention de la délinquance : Convention de mise à disposition d'un radar pédagogique et modalités (M.B.A)
5. Mise en œuvre d'une gestion automatisée des accès aux déchèteries de Vinzelles et Romanèche-Thorins et travaux de sécurisation (M.B.A)
6. Aide financière de l'Agence de l'Eau, au bénéfice des usagers de l'Ex Communauté de Communes du Maconnais Beaujolais, dans le cadre de travaux de réhabilitation de système d'assainissement non collectif
7. Variation différenciée entre Taxe d'habitation et Taxe sur le Foncier Non Bâti (M.B.A)
8. Place des marcs – réunion avec Agence Technique Départementale et Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire du 22 Juin 2017
9. PLU : Enquête publique et compte-rendu de la Direction Départementale des Territoires et Mâconnais Beaujolais Agglomération.
10. Rythmes scolaires 2017/2018 (conseil école extraordinaire 03 Juillet 2017)
11. Recensement de la population INSEE 2018
12. Congés d'été

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 05 juillet 2017 (Présent Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien (20h)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme CANARD Catherine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 Juin 2017 : le procès-verbal de la réunion du 07 Juin 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'un point supplémentaire : point 13 – Acquisition parcelle Monsieur ADOIR - Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

1. Vote du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Le 29 juin dernier, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a délibéré sur les modalités de répartition du FPIC.

Lors de cette réunion, il a été décidé :

- de retenir la répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » de la loi de finances pour 2017, en fixant librement les modalités internes de répartition de la contribution,
- de reconduire les contributions au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales des communes membres ex CAMVAL, telle qu'elle était fixée en 2016, et de retenir la contribution de droit commun 2017 des communes membres ex CCMB

Ces modalités ont été votées à l'unanimité par la communauté d'agglomération.

De ce fait, les conseils municipaux des communes membres n'ont pas à délibérer sur la répartition du FPIC. Les communes n'auraient eu à délibérer qu'à défaut d'unanimité dans les 2 mois suivant la notification de la délibération correspondante.

Depuis la mise en place du dispositif en 2011 la commune a versée :

Code		2012	2013	2014	2015	2016	2017
73925	Fond de péréquation recette fiscale FPIC	928 €	2 557 €	4 850 €	6 919 €	11 875 €	5 353 €

2. Décisions modificative pour réajustements de comptes

Une subvention de 4 123.50€ a été perçue en 2016 et a été portée par erreur sur le compte 1311.

Afin de réaliser le transfert de cette somme vers le compte 1322 il convient de procéder aux réajustements de comptes.

◆ DM14 2017/001

Les travaux de voirie 2015 (30 053.25€) sont à transférer du compte 238 au compte 21 (Opération d'Ordre Budgétaire).

◆ DM14 2017/002

- Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3. Travaux de voirie : convention et opération sous mandat compte 458 voiries 2017 SIVOM

- Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM de la Vallée de l'Arlois a, depuis sa création, la compétence pour l'exécution des travaux de voirie. Suite à la suppression des comptes 457, il convient de signer une convention avec le Syndicat pour la réalisation de ces travaux via les comptes 458 au Syndicat et le compte 238 pour la commune.
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (11 pour, 0 contre, 0 abstention)**
- De **mandater** le SIVOM de la Vallée de l'Arlois pour la réalisation et le paiement de l'ensemble des travaux de voirie réalisés sur la commune de Saint-Amour-Bellevue pour l'année 2017 pour un montant maximum de 40 000 Euros.
- **D'autoriser** le président à passer les marchés avec les entreprises pour la réalisation des travaux que le SIVOM ne peut réaliser.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention avec le Président du SIVOM.
- Le tableau définitif des travaux réellement effectués sera proposé au vote de l'assemblée au plus tard en N+1

◆ DM 2017/033

4. Prévention de la délinquance : Convention de mise à disposition d'un radar pédagogique et modalités

Le 15 juin dernier, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a informé qu'elle avait acquis un radar pédagogique dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce radar appartient aujourd'hui à la M.B.A.

Une convention de mise à disposition du matériel sera établie à chaque prêt du matériel.

Un planning sera établi en fonction des demandes des communes.

Le bureau permanent adopte le modèle de convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un radar pédagogique aux communes membres de M.B.A.

5. Mise en œuvre d'une gestion automatisée des accès aux déchetteries de Vinzelles et Romanèche-Thorins et travaux de sécurisation

Le 29 juin dernier, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a délibéré sur la modernisation et la sécurisation des déchetteries communautaires avec la mise en place d'un contrôle d'accès automatisé des entrées.

Le montant de l'opération s'élève à 220 000 euros et sera pris en charge par l'agglomération

Au 01 Janvier 2018, l'accès aux déchetteries de l'agglomération sera modernisé.

A cette date, la lecture automatique des plaques d'immatriculation permettra l'accès en déchetteries sans présentation de badges ou de justificatifs à chacun des passages grâce à une inscription préalable, en remplissant le formulaire numérique en ligne ou en mairie.

Un compte par foyer donnant droit à 24 accès par an pour des apports de 3m3.

6. Aide financière de l'Agence de l'Eau, au bénéfice des usagers de l'ex Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, dans le cadre de travaux de réhabilitation de système d'assainissement non collectif

Le 29 juin dernier, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a délibéré sur l'aide financière de l'Agence de l'Eau, au bénéfice des usagers de l'ex Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, dans le cadre de travaux de réhabilitation de système d'assainissement non collectif.

L'aide à la réhabilitation des assainissements non collectif, dans le cadre de projets groupés de réhabilitation, se renforce avec un montant d'aide de 3 300€ maximum par foyer.

Sur la Commune de Saint Amour, il a été comptabilisé 197 installations (107 non conformes en priorité 1 et 23 priorité 2)

7. Variation différenciée entre Taxe d'habitation et Taxe sur le Foncier Non Bâti

Le 29 juin dernier, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a validé le principe d'une hausse du taux de la taxe d'habitation. Celui-ci, pourtant voté en mars dernier, passera de 9,71% à 10,47%.

En cause, une remarque de la DGFIP qui a conduit les services de l'Etat à demander que l'Agglomération respecte sans délai les règles de liens de variation différenciée prévue dans le code des impôts. Suite à la fusion entre la Camval et la Com Com du Mâconnais Beaujolais, il avait fallu procéder à une harmonisation de la taxe sur le foncier non bâti. Or celle-ci doit s'accompagner d'une hausse au moins équivalente du taux de taxe d'habitation.

8. Place des marcs – réunion avec Agence Technique Départementale et Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire du 22 Juin 2017

Une première réunion a eu lieu le 22/06/2017 de 09h30 à 11h30 en mairie avec l'Agence Technique Départementale représentée par Mr Jérôme PIAZZA et le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire représenté par Mme Virginie Juteau, pour une présentation d'ensemble du projet d'aménagement et de la place des Marcs. Un compte rendu sera présenté au conseil en septembre.

9. PLU : Enquête publique et compte rendu de la Direction Départementale des Territoires et Mâconnais Beaujolais Agglomération.

15 juin 2017 = observations et demande de compléments de l'Etat

15 juin 2017 = observations de la MBA

2 permanences avec le commissaire enquêteur

Madame le Maire propose une réunion pour faire le point en début Septembre, et valider le PLU

10. Rythmes scolaires 2017/2018 (conseil école extraordinaire 03 Juillet 2017)

Par mail de l'académie de Dijon du mercredi 05 Juillet, et après étude du dossier que le Sivom a présenté, le Directeur Académique autorise le SIVOM et donc les deux RPI à organiser la semaine scolaire sur quatre jours dès la rentrée de Septembre

Cette décision fera l'objet d'un arrêté durant l'été.

Madame le Maire va demander une réunion avec les restaurants scolaires pour évoquer les éventuels changements d'organisation et également faire un point financier.

11. Recensement de la population INSEE 2018

La commune va réaliser en 2018 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

12. Congés d'été :

Noms	Debut	Fin
Franck Coindard	lundi 17 juillet 2017	vendredi 11 août 2017
Corine Aujas	lundi 31 juillet 2017	lundi 21 août 2017
Christelle Mornet	jeudi 27 juillet 2017	vendredi 11 août 2017

Christelle Mornet lundi 21 août 2017 vendredi 25 août 2017
 Isabelle Lardet lundi 14 août 2017 vendredi 01 septembre 2017

La poste sera fermée pendant la période du 31 Juillet au 21 Août inclus
 La mairie sera fermée pendant la période du 27 juillet au 11 août inclus et du 21 août au 25 Août inclus avec une permanence les vendredis matins.
 Monsieur Jean Yves Naudin sera en contrat du lundi 17 Juillet 2017 jusqu'au vendredi 18 Aout 2017 inclus

13. Acquisition amiable des parcelles B988

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle de terrain sis B988 de 32m2 située au lieudit « le Carjot » à été cédée à la commune de Saint-Amour-Bellevue, dans le cadre du projet de création d'un bac de rétention.

♦ DM 2017/034

14. QUESTIONS DIVERSES

➤ Dotations 2017

Juin 2017 notification des dotations par arrêté de la préfecture.
 Tableau comparatif sur 4 ans :

	Chapitre 74 : dotations et participations	2 014	2 015	2 016	2 017
7411	Dotation forfaitaire DGF	50 141 €	40 116 €	30 090 €	21 271 €
74121	Dot. Solidarité rurale	9 486 €	9 595 €	10 078 €	10 768 €
742	Dotation aux élus locaux	2 799 €	2 812 €	2 895 €	2 962 €

➤ **Soirée des familles** : Madame Le Maire informe que la fête des familles aura lieu le samedi 22/07/2017 avec feux d'artifices. La mairie participera à hauteur de 575 euros correspondant à 50% du devis. Organisée par le comité des fêtes de Saint Amour Bellevue avec un repas au terrain de sports. L'association de Chânes prête les barnums, CLS aide à la distribution des repas.

➤ Statistiques du site internet

Madame le Maire présente le rapport de connexion du site internet de la commune et de l'impact avec la version anglaise. Depuis un an les connexions ont triplées.

➤ Invitation Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Le 21 juillet 2017 après midi au Château THIVIN à ODENAS, est organisée une balade dans les vignes à la découverte de la biodiversité et du métier de viticulteur. Pour cela, un parcours a été réalisé, le long duquel vous pourrez rencontrer des professionnels du milieu qui aborderont chacun diverses thématiques (l'érosion des sols, la biodiversité dans nos rivières, la diversité de gibier dans nos vignobles, l'importance du paysage, le métier de viticulteur au fil des saisons, les différentes pratiques culturelles favorables à la biodiversité dans nos parcelles, etc).

➤ Retour enquête Orange

Comme convenu, un expert réseau a fait une analyse électrique des réseaux de distribution des communes de Chânes, Chasselas, Leynes, Pruzilly, St-Amour-Bellevue et St-Vérand.

Voici une synthèse pour la commune de Saint-Amour-Bellevue :

Les essais électriques révèlent quelques défauts dispersés.

Les tests de débit internet se révèlent globalement conformes aux prévisions.

En conclusion :

Globalement, les tests électriques indiquent une situation correcte de l'état du réseau dans les différentes communes.

S'agissant de la qualité de la connexion internet, au moment des tests, elle s'est avérée conforme aux prévisions.

Il se peut que la situation ressentie par certains usagers ne soit pas satisfaisante de manière récurrente : il est alors nécessaire de signaler la situation à son fournisseur d'accès (pour Orange : 3900 pour le grand public et 3901 pour les professionnels) pour que des tests plus approfondis soient effectués, avec le cas échéant, une intervention d'un technicien sur place.

➤ Les **coussins berlinois** ont été commandés et seront livrés courant Juillet. Ils seront à proximité de la poste pour limiter la vitesse.

➤ Signalement d'un **problème de débordement d'eau** sur la route du Chapitre à Chânes provoquant des dégradations, par fortes pluies (courrier Monsieur Desgouttes)

➤ **Tour de table**

Mr Midey a fait le tour des bassins et constate une nette amélioration des débits.

Présence de jeunes la nuit vers le cimetière

Problème du « cédez le passage » au Plâtre Durand

Afficher le parking place des Marcs.

Dysfonctionnement de l'éclairage au bourg.

Abri bus place de la Mairie

➤ **Date du prochain Conseil Municipal :**

Mardi 19 Septembre 2017 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

